

PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 2 juillet 2024

Etaient présents : MMES et MM FOUILLOUX, GROSROYAT, DE SAEVER, BILLARD, LAGREZE, HUDRY, FERNANDEZ, GERVIER, LABRUNIE, MONTANARI, GOLLIET.

Absents excusés :

M. RIVIERE : pouvoir à M. FOUILLOUX

M. GUYONDET

M. MAKHLOUF : pouvoir à Mme LABRUNIE

Mme AUBERTIN : pouvoir à Mme HUDRY

Absent :

M. RENAUT

1°) **Ouverture de la séance**

- a) Vérification du quorum
- b) Nomination d'un secrétaire de séance
- c) Approbation du compte-rendu du 4 juin

2°) **Finances – Economie**

- a) **Etat des factures**
- b) **Analyses des données fiscales – Achat d'un logiciel de mise à jour**
- c) **Demande de subvention du Foyer Socio-éducatif d'Ornex**
- d) **Création d'un emploi à temps non complet pour accroissement d'activité au Centre de Loisirs**
- e) **Mise en place d'une convention musique avec les CMR pour l'année scolaire 2024-2025**
- f) **Construction Ecole et Cantine - Avenant n°1 au lot 1 « Terrassement-VRD-Espaces Verts »**
- g) **Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une école et d'un réfectoire – Avenant n°1 fixant le forfait de rémunération définitif du MO**

3°) **Urbanisme**

- a) Dossiers vus en commission du 1^{er} juillet
- b) Dossiers acceptés/refusés depuis le 4 juin
- c) **Déclaration(s) d'intention d'aliéner**

4°) **Travaux, Bâtiments et Voirie**

- a) Informations diverses

5°) **Ecole – Cantine – Centre de Loisirs**

- a) Informations diverses

6°) **Commission CLAC - Informatique**

- a) INFORMATIQUE : informations diverses
- b) CLAC : informations diverses

7°) **Affaires sociales et CCAS**

- a) Informations diverses

8°) **Communauté d'agglomération**

- a) Compte rendu du conseil communautaire du 26/06/2024
- b) Compte rendu des différentes commissions

9°) **Questions/informations diverses**

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire informe que le point 2-f est supprimé. Il fait part également au Conseil de la démission reçue et effective ce jour, de Monsieur Michel BADRE.

1°) **Ouverture de la séance**

- a) Le quorum est atteint, 11 conseillers sont présents à l'ouverture de la séance.
- b) Monsieur le Maire demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance, M. FERNANDEZ se propose et est désigné.

c) Approbation du procès-verbal du 4 juin : Le PV est approuvé à l'unanimité.

2°) **Finances - Economie :**

a) **Etat des factures** : Le document n'appelle aucune observation particulière.

b) **Analyses des données fiscales – Achat d'un logiciel de mise à jour** : Après avoir expliqué en quoi consiste le logiciel proposé, et après discussion, le Conseil souhaite obtenir davantage d'informations et demande à ce que ce point soit reporté en septembre.

c) **Demande de subvention du Foyer Socio-Educatif d'Ornex** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le futur collège d'Ornex va accueillir dès la rentrée de septembre, les enfants habitant Segny. Le Foyer Socio-Educatif (FSE) a été créé afin que les futurs élèves puissent bénéficier de sorties et voyages scolaires, de matériel pédagogique et ce dès la première rentrée de fonctionnement. Afin de pouvoir permettre au FSE de financer les divers projets, une demande de subvention de 500€ a été formulée. Le Conseil accepte à l'unanimité.

d) **Création d'un emploi à temps non complet pour accroissement d'activité au centre de loisirs** : Considérant que le fonctionnement du centre de loisirs nécessite l'embauche de personnel pour pouvoir accueillir les enfants dans de bonnes conditions, il y a lieu de créer un emploi à temps non complet d'adjoint d'animation pour la prochaine rentrée scolaire. La durée hebdomadaire sera comprise en 10 et 35 heures selon les effectifs. Yann BILLARD explique que cette nouvelle création de poste est due au fait qu'un agent qui était ATSEM à mi-temps et animateur à mi-temps, va exercer ses fonctions d'ATSEM à temps complet à la rentrée, puisqu'il y aura 5 classes de maternelle. Le Conseil accepte à l'unanimité.

e) **Mise en place d'une convention musique avec les CMR pour l'année scolaire 2024-2025** : Monsieur Yann BILLARD rappelle que la collectivité souhaite continuer l'éducation musicale des élèves sur les temps scolaires, et pour se faire, une nouvelle convention a été établie par les CMR. Le coût annuel de cette prestation s'élève à 12'744.73€, payable en deux échéances (30% en octobre et 70% en janvier). Le Conseil accepte à l'unanimité.

f) **Point supprimé**

g) **Construction d'une école et d'un réfectoire – Avenant n°1 au lot 1 « Terrassement-VRD-Espaces Verts »** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été demandé à l'entreprise STPFA titulaire du lot 1 « Terrassement – VRD – Espaces verts » de modifier certains travaux prévus initialement au marché concernant la construction d'une école maternelle et d'un réfectoire. Cet avenant se chiffre à 54€ HT soit 64.80€ TTC. Le Conseil accepte à l'unanimité.

h) **Construction d'une école et d'un réfectoire – Avenue n°1 fixant le forfait de rémunération définitif de la maîtrise d'œuvre** : Considérant le CCAP du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une école et d'un réfectoire stipulant que pour passer de la rémunération provisoire à la rémunération définitive, les parties conviennent de modifier le marché conformément à la l'article R.2194-1 du code de la commande publique en appliquant la clause de réexamen de rémunération modulée ; Considérant la nécessité d'adopter un nouveau tableau de répartition des honoraires afin d'arrêter le montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre ; le montant des travaux de construction d'une école avec réfectoire retenu pour calculer les honoraires de maîtrise d'œuvre s'élève à 3 616 938.00€ HT, ce qui porte le marché de maîtrise d'œuvre à 385 063.43€ HT. Le Conseil accepte à l'unanimité.

3°) **Urbanisme :**

a) Dossiers vus en commission du 1^{er} juillet

• **Déclarations préalables**

- Mme LABORY V., Rue des Lys : spa de nage enterré = avis favorable
- M. ESPOSITO M., Chemin de Beule : changement couleur menuiseries et bardage = avis favorable
- M. LAGUILLIER A., Rue du Fontaillon : installation photovoltaïque = avis favorable
- Mme DONNINI D., Route des Rosellets = division d'un lot à construire de 663m² = avis favorable

- M. KANDIAH K., Impasse du Fontaillon : installation photovoltaïque = avis favorable
- M. PORTALIER J., Place du Tilleul : extension de l'auvent existant = avis favorable
- **Permis de construire**
- M. BERBAIN S., Rue des Alpes : pose d'une pompe à chaleur extérieure = avis favorable
- Mme GARAVAGLIA P., Route de Chenaz : reconstruction maison après sinistre = avis favorable
- M. LOUKILI A., Route de Chenaz : reconstruction maison après sinistre = avis favorable
- M. BARBOSA J., Chemin de Beule, Lot B : piscine = avis favorable
- Mme JULLIARD F., Vionnet des Places, Lot 3 : maison avec garage accolé = avis favorable

b) Dossiers acceptés depuis le 4 juin

● **Déclarations préalables**

- ///

● **Permis de Construire**

- M. BERBAIN S., Rue des Alpes pour la pose d'une pompe à chaleur en extérieure

● **Dossiers refusés**

- ///

c) **Déclaration(s) d'intention d'aliéner** : 2 déclarations sont présentées pour lesquelles la commune n'exercera pas son droit de préemption.

4°) Travaux, Bâtiments et Voirie

a) Informations diverses :

- Travaux de l'école : malgré des retards dus aux intempéries, les travaux suivent leur cours.
- Toujours pas de nouvelles des avocats pour les dossiers du Legs MORIN et de l'Emplacement Réservé ESTEVES.
- La rénovation de l'éclairage public est toujours en cours.
- La double borne de recharge pour véhicules électriques est en fonction.
- Suite à l'audit énergétique des bâtiments communaux, une subvention devrait être versée à la commune. Il faut maintenant sélectionner un bureau d'études pour définir les travaux à réaliser.

5°) Ecole – Cantine – Centre de Loisirs

a) Compte-rendu/Informations diverses :

- La directrice et le corps enseignant remercient la commune pour tout ce qui a été fait durant l'année.
- Une institutrice a tenu également à remercier le service technique pour l'aide apportée au bon déroulement de la semaine du vélo.
- Les jardins de l'école ainsi que la reproduction faite par les enfants du tableau « Le Rêve du Douanier Rousseau » ont été inaugurés le jeudi 27 juin.

6°) Commission Informatique – CLAC

a) INFORMATIQUE =

- Annick GROSROYAT informe qu'il a été demandé aux enseignants de déposer leur PC à la mairie durant les vacances scolaires. Seule la directrice conservera le sien.
- Elle demande où en est le dossier concernant l'alarme prévue pour l'école.

b) CLAC =

- Les décorations relatives aux JO sont terminées et prêtes à être installées.
- Marie GERVIER informe que la fête de la musique s'est bien déroulée, avec de nombreux artistes du Pays de Gex dont un petit garçon violoniste de Segny.
- Elle souhaite s'assurer qu'aucun dommage n'a été constaté sur les installations électriques de l'Espace de Vaise, suite à des soucis de disjonction électrique répétées.
- La fête de la mi-août se prépare.

7°) **Affaires sociales et CCAS**

- a) Informations diverses : Rien à signaler

8°) **Communauté d'agglomération**

- a) Compte-rendu du conseil communautaire du 26/06/2024 : le compte-rendu sera transmis aux conseillers.
b) Compte-rendu des différentes commissions :
- Cadre de vie/GVD
- Association communes forestières : rapport moral

9°) **Questions/informations diverses**

- Monsieur le Maire souhaite rappeler aux conseillers que la tenue des bureaux de vote et des permanences fait partie de leurs fonctions et souhaite une plus grande mobilisation de leur part.
Il est procédé à la liste des permanences pour le 2^{ème} tour des législatives du 7 juillet.
- Monsieur le Maire explique qu'il a assisté à l'assemblée générale de l'ESCO. Il est demandé à la commune qu'elle subventionne le pôle féminin qui s'entraîne actuellement à Sauverny, afin de couvrir une partie des frais. Il propose qu'une subvention exceptionnelle de 500€ soit accordée.
- Annick GROSROYAT regrette le départ d'Aurélien, agent technique, et la démission de M. BADRE, conseiller municipal, et regrette également que rien n'ait été fait pour les retenir.

Le prochain conseil ordinaire aura lieu le Mardi 3 septembre 2024 à 19h, salle des associations.

Séance levée à 21h00